



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 23760

Texte de la question

M. Sylvain Berrios attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le nombre croissant de cambriolages et de dégradations de biens dans la première circonscription du Val-de-Marne. Selon un dernier état des lieux de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, la France a été le théâtre de pas moins de 352 600 cambriolages en tous genres en 2012, soit un fait toutes les 90 secondes. Plus précisément dans le Val-de-Marne, dans les villes de la première circonscription du Val-de-Marne, les familles vivent avec la peur pour la sécurité de leurs biens lors de leurs absences, et plus particulièrement durant les vacances scolaires. Au cours des trois derniers mois, le nombre de cambriolage a été multiplié par deux pour la seule ville de Saint-Maur-des-Fossés et le nombre de dégradations de biens sur la voie publique (voitures) suit une courbe exponentielle. Dans ce contexte, il lui demande de garantir la pérennité des effectifs du commissariat de Saint-Maur-des-Fossés et quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Texte de la réponse

Sur le plan de la méthode, il doit être rappelé que l'Observatoire nationale de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) met régulièrement en garde contre la faible pertinence des comparaisons mensuelles ou trimestrielles des statistiques de la délinquance. Par exemple, dans l'agglomération parisienne, le nombre de délits enregistrés au début de l'année 2012 avait donné lieu à une minoration de quelques jours, induisant nécessairement des chiffres erronés, s'agissant de l'évolution constatée entre le 1er trimestre 2013 et la même période de l'année précédente. Le bilan annuel de l'évolution de la délinquance dans l'agglomération parisienne, publié en début d'année, mettait en évidence, à Paris, la baisse du nombre de cambriolages en 2012 de - 4,4 % par rapport à 2011, après une hausse de + 2, 2 % entre 2010 et 2011. Si l'agglomération parisienne affiche une augmentation des faits, le rythme de progression des cambriolages a été divisé par deux l'an dernier, soit une hausse de 3,3 % contre 7,4 % enregistrée en 2011. Le taux d'élucidation progresse et atteint 15,12 %, témoignant ainsi de l'implication des fonctionnaires de police dans la lutte contre ce phénomène et traduisant les effets bénéfiques du plan de lutte contre les cambriolages déployé dès l'automne 2011. La circonscription de Saint-Maur des Fossés enregistre un taux de criminalité s'établissant à 49/1000 en 2012 (49 faits de crimes et délits enregistrés pour 1000 habitants) contre une moyenne départementale de 64/1000. Si les cambriolages ont effectivement connu une progression durant les trois premiers mois de l'année 2013, des moyens humains et matériels ont été engagés pour lutter contre ce phénomène. Un important travail de synthèses et de recoupement a été entrepris, et le recours à la police technique et scientifique a été systématisé. Plusieurs affaires de cambriolages ont pu être élucidées ces dernières semaines grâce à cette stratégie offensive. De façon plus générale, un plan de lutte contre les cambriolages a été mis en place dans l'agglomération parisienne. L'objectif de recherche de flagrance de ces faits est devenu la priorité pour les unités de soutien et la présence visible des unités en tenue sur la voie publique a été accentuée. Les patrouilles pédestres ont été intensifiées et les prises de contacts avec les riverains et les commerçants ont été renforcées. Trois objectifs essentiels sont poursuivis par ce plan : Le premier concerne la prévention. Celle-ci sera développée au moyen

de prises de contact avec les bailleurs, les riverains à l'occasion de réunions de quartier, et les commerçants notamment afin que soient identifiés et signalés les vulnérabilités éventuelles que peut représenter un immeuble en matière de sécurité. S'agissant des opérations tranquillité vacances, toute demande est désormais prise en compte au-delà des seules vacances scolaires. Enfin, le recours et l'exploitation de la vidéo-protection permettent de prévenir la commission d'actes délictueux par une détection en amont et constitue un support technique complémentaire aux dispositifs opérationnels mis en oeuvre. Le second axe du plan d'action repose sur une occupation accrue de l'espace public à partir d'une analyse cartographique et systématique des lieux et des créneaux horaires de commission des cambriolages. Sur le terrain, chaque direction territoriale déterminera les conditions et les modalités d'application du plan d'action qui engagera des effectifs en tenue et en civil qui, en fonction des éléments d'analyse, pourront être mutualisés localement ou au niveau du district. Le troisième axe du plan d'action sera conduit par les équipes de police judiciaire et celles de police technique et scientifique. Pour identifier et démanteler les réseaux à l'oeuvre, dont la majeure partie opère d'ailleurs depuis l'extérieur de la capitale, le travail de synthèse judiciaire est en cours d'approfondissement. Enfin, en matière de lutte contre la délinquance itinérante, la priorité fixée par le préfet de police concernant l'action contre les donneurs d'ordre a permis de mettre fin aux agissements de cinq réseaux structurés depuis l'automne, dont un réseau de cambrioleurs qui opérait depuis le Val-de-Marne.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Berrios](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23760

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3736

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6720